

Les Nouvelles de La **ciat**

conférence des inspecteurs
et auditeurs territoriaux

La lettre d'information de la Conférence des Inspecteurs et Auditeurs Territoriaux

Sommaire

Éditorial du président

**A découvrir : les rubriques
régulières de la Newsletter**

**A vos agendas :
les 14èmes Journées de la CIAT**

**Dans les coulisses des
Journées de la CIAT :
Interviews d'intervenants et
d'animateurs d'ateliers**

Comité de rédaction

Marie-Laure FERNANDEZ-VEGA - FranceAgriMer
Robert LIMMOIS - CNFPT
Christophe MAGNE - Département de Haute-Garonne
Jessy PETITPAS - Région Pays-de-Loire
Franck VILLOT - Département du Morbihan
Lucile RIVERA - Département de Seine-Saint-Denis

Remerciements à :

Alexandre GALLIER, apprenti auditeur au Département
de la Haute-Garonne, concepteur de la maquette

CIAT

LinkedIn : [Conférence des Inspecteurs et
Auditeurs territoriaux](#)

Site Web : [laciат.com](#)



Editorial du président

*Chers membres de la Conférence des Inspecteurs et Auditeurs
Territoriaux, Chers amis lecteurs,*

*Je suis ravi de vous présenter ce premier numéro de la lettre
d'information de la CIAT. Nous sommes très enthousiastes à l'idée
de partager avec vous par le biais de ce support dématérialisé,
l'actualité de l'association, les initiatives des groupes de travail, les
informations en matière de veille concernant les risques, le contrôle
et l'audit internes et bien plus encore. Nous espérons que cette
newsletter vous sera utile et informative.*

*Ce premier numéro est un hors-série consacré aux Journées
annuelles de la CIAT dont il dévoile en avant-première quelques
temps forts.*

Bonne lecture !

Yannis WENDLING

#

A découvrir :

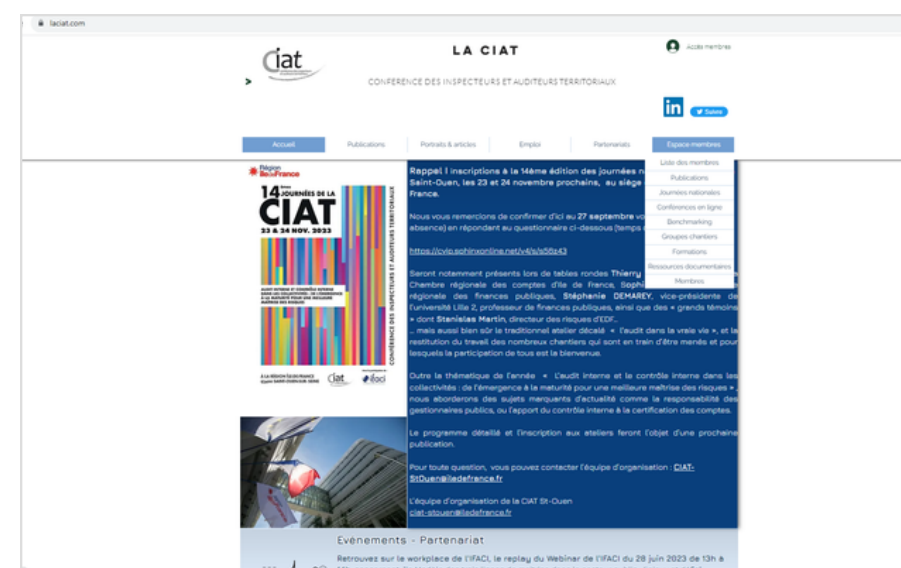
les rubriques régulières des Nouvelles de la CIAT

Cette lettre d'information a pour objectifs de :

- relayer aux adhérents de la CIAT les actualités et informations sur la vie de l'association,
- valoriser les travaux et production de l'association,
- donner plus de visibilité à l'expertise de la CIAT dans les domaines de l'audit interne, le contrôle interne, la maîtrise des risques, l'inspection, la conformité, ...
- assurer une veille et des échanges de bonnes pratiques dans ces domaines.

Vous y retrouverez notamment quatre rubriques régulières :

- Rubrique **Vie de l'association** : dernières actualités de la CIAT, contenus des webinaires, retours des rencontres avec les partenaires, ...
- Rubrique **Chantiers & travaux** : point sur l'avancée des chantiers et groupes de travail en cours au sein de la CIAT, ...
- Rubrique **Métiers** : veille sur les sujets traitant de l'audit interne, des risques et du contrôle Interne, ...
- Rubrique **Agenda** : informations sur les dates des réunions mensuelles, les rencontres avec les partenaires,



Cette lettre d'information est destinée en priorité aux adhérents de la CIAT.

Deux numéros "Hors-série" seront diffusés à un public plus large pour informer nos partenaires et d'autres acteurs intéressés. Tous les numéros seront disponibles dans l'espace membre de notre site Internet à l'adresse laciati.com



Les 14èmes Journées de la CIAT



14^{èmes} JOURNÉES DE LA
CIAT
23 & 24 NOV. 2023



CONFÉRENCE DES INSPECTEURS ET AUDITEURS TERRITORIAUX

RÉGION ÎLE DE FRANCE
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE



Principalement portées par les plus grandes collectivités, l'audit interne et les fonctions du risque tendent aujourd'hui à investir de nouvelles strates, en particulier au sein du bloc communal. Si leur intérêt est largement perçu et systématiquement recommandé lors de contrôles externes, leur instauration et leur développement nécessitent une adaptation aux spécificités du monde territorial et une certaine sécurisation de ces métiers.

Les 14èmes journées nationales de la Conférence des Inspecteurs et Auditeurs Territoriaux (CIAT) se tiendront dans l'hémicycle de la Région Ile-de-France à Saint-Ouen sur le thème : « **Audit et contrôle interne, de l'émergence à la maturité** ».

Deux journées entières seront consacrées à des échanges avec 200 inspecteurs, auditeurs et contrôleurs internes issus de nombreuses collectivités territoriales.

Plusieurs tables rondes et ateliers permettront de débattre et d'échanger autour des principales préoccupations de nos structures publiques locales : le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, ou l'apport du contrôle interne à la certification des comptes.

Plusieurs personnalités (**Thierry VUGHT**, président de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France, **Sophie MAHIEUX**, Directrice régionale des finances publiques, **Stéphanie DEMAREY**, vice-présidente de l'université Lille 2, professeur de finances publiques), ainsi que des « grands témoins » dont **Stanislas Martin**, directeur des risques d'EDF apporteront leur expertise et leur vision sur ces forts enjeux.



continuez page 3

Lien pour vous inscrire : S'inscrire aux journées de la CIAT-StOuen
Pour toute question : CIAT-StOuen@iledefrance.fr

Les journées annuelles : la conférence-vitrine de la CIAT



Christophe MAGNE
Trésorier de la CIAT
Directeur de l'Audit Interne –
Conseil Départemental de la Haute-
Garonne

En tant que trésorier de la CIAT et directeur de l'audit interne au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, comment présenteriez-vous la CIAT à un collègue ?

La CIAT est une association professionnelle qui poursuit 3 objectifs :

- Être un lieu d'échanges pour les professionnels des métiers de l'audit, de la conformité et du risque des collectivités territoriales et des établissements publics.
- Permettre la constitution d'un réseau permanent d'échanges et de diffusion des bonnes pratiques à l'échelle nationale, mais également au niveau des professionnels francophones. Nous avons par exemple des échanges réguliers avec nos collègues Belges ou Suisses.
- Enfin, valoriser nos métiers et nos expertises comme nous avons pu le faire en participant en 2018 à l'élaboration de la fiche d'auditeur interne des collectivités territoriales du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale géré par le CNFPT.

Comment la CIAT favorise-t-elle ces multiples mises en relation ?

Les relations entre les adhérents s'organisent principalement dans 3 directions :

- Tout au long de l'année avec des échanges directs ou en groupes de travail sur les problématiques émergentes auxquelles nos collectivités sont confrontées, sur les évolutions législatives importantes ou sur l'évolution de nos pratiques professionnelles. Les outils principaux pour ces travaux « au fil de l'eau » restent le téléphone ou la visio pour des échanges directs sur des sujets spécifiques et les réunions en visioconférence pour partager les réflexions en groupe.
- Des initiatives locales sont à souligner. Elles permettent l'organisation de réunions en présentiel pour des échanges territorialisés. Nous pouvons citer les initiatives de nos collègues des régions Normandie ou Bretagne qui organisent ce type de rencontres ou l'intervention de membres de la CIAT au sein d'autres réseaux professionnels.
- Enfin nous avons développé ces dernières années des parangonnages à l'échelle de tous nos adhérents. Celui qui est confronté à une problématique spécifique à sa collectivité peut ainsi rapidement, grâce aux retours des collègues, prendre connaissance des outils et bonnes pratiques existants dans d'autres organisations et ainsi éviter certains écueils dans ses missions.

continuez page 5

Les journées annuelles : la conférence-vitrine de la CIAT



Christophe MAGNE
Trésorier de la CIAT
Directeur de l'Audit Interne – Conseil
Départemental de la Haute-Garonne

Les travaux réalisés sont présentés, une fois par an lors de la conférence en présentiel, puis mis en ligne sur notre site internet. Ces dernières années les adhérents ont produit différents documents de recherche ou de prospective (outils, guides, fiches pratiques...) comme « Le guide pour intégrer les orientations de l'AFA dans nos organisations » ou la constitution d'une Audithèque qui a vocation à partager les sujets d'actualités audités dans nos collectivités. Nous réalisons également des travaux conjoints avec nos partenaires : l'IFACI, les cabinets PWC ou Arengi avec qui nous avons publié des fiches pratiques de contrôle interne public ou encore des projections sur les risques émergents à moyen terme auxquels nos organisations peuvent être exposées.

Pourquoi une conférence annuelle en présentiel ?

Cette conférence annuelle se tient sur 2 jours. Elle alterne travaux en séances plénières et échanges en ateliers.

L'an dernier, le Conseil Départemental de la Manche nous a reçus. Auparavant nous avons été accueillis par la Ville de Marseille en 2021, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2020, la Ville de Paris en 2019 et le Département de la Haute-Garonne en 2018. Cette année, c'est la Région Ile-de-France qui nous recevra dans ses locaux à Saint Ouen.

Pourquoi alterner ateliers, séances plénières et tables-rondes ?

Nous proposons des ateliers adaptés aux besoins des conférenciers : d'informations basiques à des échanges experts sur des problématiques ciblées. Les travaux en atelier ont une dimension un peu plus technique et méthodologique et permettent, sur la base d'une 1ère restitution par un collègue de ses pratiques, d'aller plus loin et de faire réfléchir le groupe. Ces échanges peuvent conduire certains à faire évoluer leurs propres pratiques professionnelles.

Nous organisons chaque année des ateliers récurrents sur des thématiques particulières comme «le suivi des recommandations d'audits » ou des sujets à destination d'un public spécifique. Ainsi nous organisons l'atelier « l'audit interne pour les nuls » destinés à des auditeurs juniors. Il rencontre chaque année un large succès grâce à son approche pragmatique, inspirante, parfois amusante et aux anecdotes partagées.

Je vous livre un secret : je connais des auditeurs avec plus de 10 ans d'expérience qui y participent chaque année !

Continuez page 6

Les journées annuelles : la conférence-vitrine de la CIAT



Christophe MAGNE
Trésorier de la CIAT
Directeur de l'Audit Interne - Conseil
Départemental de la Haute-Garonne

Nous avons également des ateliers de perfectionnement pour aller plus loin dans la mise en œuvre des expertises-métiers comme par exemple comment construire une cartographie des risques ou sécuriser les partenariats entre collectivités et satellites ou les relations entre collectivités et les tiers.

Ces ateliers peuvent paraître techniques ; cela veut-il dire que ces journées sont réservées aux experts et spécialistes des risques ?

Le programme travaillé chaque année poursuit au contraire comme objectif de s'ouvrir à des sujets d'actualité générale qui concernent nos collectivités et nos établissements publics. C'est notamment vrai dans le cadre de nos séances plénières où nous invitons de grands témoins, issus du secteur public mais également du secteur privé afin d'aborder des problématiques variées comme les nouveaux risques liés aux nouvelles technologies ou la place de l'humain dans nos métiers.

Pour l'édition 2023, nous avons invité le CICA (Comité Interministériel du Contrôle et de l'Audit Interne) afin d'échanger sur l'actualité et les orientations de l'audit interne des services de l'Etat, le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) qui développe une réflexion de fond sur l'adaptation des recommandations de l'AFA aux collectivités territoriales. Chaque année, ce sont également des professionnels du secteur privé (technologie, industrie, services...) qui interviennent et qui nous permettent de faire des pas de côté et de s'enrichir d'expériences voisines mais différentes.

Vous l'aurez perçu tout au long de notre entretien, le maître mot des conférences annuelles c'est l'Echange !

L'IFACI est présente chaque année à la conférence de la CIAT, pourquoi ?

Parce que l'IFACI y est régulièrement invité ! Plus sérieusement, l'IFACI et la CIAT sont partenaires de longue date, les échanges et les liens sont riches et fructueux. Ils sont par ailleurs incarnés et renforcés par Yannis Wendling en qualité de président de la CIAT qui siége également à l'IFACI en qualité de Vice-Président.

Au-delà de ce partenariat, l'IFACI partage avec la CIAT des objectifs communs de diffusion de la professionnalisation et la formation des acteurs des métiers de l'audit, du contrôle interne et la maîtrise des risques. L'IFACI saisit toutes les opportunités pour s'adresser aux professionnels de l'audit et garantir cette professionnalisation. La conférence annuelle de la CIAT qui rassemble de nombreux professionnels de l'audit et des risques est un lieu idéal pour ces rencontres.

Pouvez-vous nous présenter des exemples concrets de cette relation ancienne entre l'IFACI et la CIAT ?

L'IFACI soutient la CIAT de différentes façons : sa participation aux journées annuelles, une tribune au travers du réseau social Workplace, des activités adhérents conjointes, la mise à disposition de ressources et d'expertise métiers... L'IFACI souhaite permettre aux professionnels de secteur public et particulièrement des collectivités territoriales, qui montent en compétence sur ces sujets, de bénéficier de l'expérience acquise par des professionnels issus d'autres secteurs. Et à l'inverse, souhaite que ceux qui sont montés en compétence puissent abonder, aider d'autres professionnels à monter en compétence en partageant leurs expériences au sein de l'IFACI.

La 14ème édition a pour thème « L'audit interne et le contrôle interne dans les collectivités : de l'émergence à la maturité pour une meilleure maîtrise des risques », quel est votre avis sur cette affirmation ?

Dans tous les secteurs d'activité, collectivités territoriales comme les autres secteurs, l'environnement des affaires est en très forte évolution. Les métiers de gestion et de maîtrise des risques doivent évoluer et répondre à ces évolutions, y compris en questionnant leurs outils et méthodes de travail.

CIAT-IFACI : un partenariat ancien et rapproché



Philippe MOCQUARD
Délégué général de l'IFACI

Parmi les thématiques émergentes de nos métiers, laquelle attire actuellement votre attention? Présente-t-elle les mêmes enjeux au sein du secteur public qu'au sein du secteur privé?

L'IFACI porte particulièrement son attention actuellement sur deux thématiques émergentes :

- L'approche ESG ou RSE (responsabilité sociale des entreprises) qui permet l'analyse extra financière d'une entreprise (prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus d'analyse et de décision). Elle étend drastiquement les champs des activités des services d'audits.

Les services d'audit, de contrôle interne ou de management des risques déjà habitués à ces domaines, doivent faire évoluer leurs méthodes pour s'adapter et intégrer ces nouveaux champs et cette nouvelle approche.

Par ailleurs, une augmentation des exigences (ndlr : normatives) vis-à-vis du secteur privé est constatée ces dernières années et il est probable que le niveau d'exigence soit à terme le même posé pour le secteur public. Par exemple : la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et l'obligation d'atteindre la neutralité carbone. Rien n'affranchit le secteur public d'atteindre l'obligation de neutralité carbone en 2050.

- Le second sujet émergent est l'Intelligence Artificielle (IA). L'IA est devenue incontournable dans nos métiers aussi bien dans le secteur privé que public. Elle impacte l'organisation, les méthodes et pratiques d'audit mais aussi le contrôle interne et le management des risques.

Ces deux thématiques émergentes impliquent de nouvelles méthodes qu'il faut savoir appréhender et appliquer telle que l'approche de cartographie de double matérialité qui met en lien la matérialité financière avec la matérialité d'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.

À terme, l'IA deviendra indispensable dans les différentes phases d'audit et permettra d'améliorer l'efficacité des missions, de la préparation à la rédaction du rapport d'audit.

CIAT-IFACI : un partenariat ancien et rapproché



Philippe MOCQUARD
Délégué général de l'IFACI

continuez page 9

Le secteur public en général et les collectivités territoriales en particulier vous ont-ils déjà étonné sur une approche singulière qu'ils mettraient en œuvre ou sur la prise en compte d'une thématique risque spécifique à l'action publique ?

Le secteur public et les collectivités territoriales ont rapidement assimilé que l'approche par les risques s'appliquait aussi à leur secteur et qu'il fallait la prendre en compte dans leur activité comme dans le secteur privé.

Le contexte juridique, loi SAPIN2 et l'ordonnance de mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics favorisent notamment cette accélération. On observe également une plus grande sensibilisation des nouveaux encadrants au contrôle Interne.

Cette montée en compétence des professionnels des collectivités a vocation, comme je l'ai déjà précisé à être partagé avec l'ensemble des autres professionnels autour de l'IFACI.

De votre regard à 360° sur la pratique des professionnels de l'audit et du risque, avez-vous des conseils ou points de vigilance à avoir au regard de l'évolution globale de nos organisations ?

Mon principal conseil est d'adhérer à l'IFACI, de suivre la veille que l'IFACI réalise sur les évolutions auxquelles sont soumises nos organisations et de participer aux activités proposées.

L'IFACI diffuse un grand nombre d'informations sur les sujets d'actualité. Par exemple, depuis l'an dernier, un suivi rapproché des standards ESRS est réalisé et diffusé à nos adhérents. Les adhérents qui le souhaitent peuvent s'impliquer dans le suivi des risques émergents et bien d'autres sujets quotidiens pour les métiers du risque.

ESG et l'IA sont les deux sujets majeurs sur lesquels l'IFACI se positionne pour répondre et accompagner aux mieux les professionnels de l'audit dans leur activité.

Pour répondre et aider les professionnels à prendre en compte ces deux grandes thématiques émergentes, l'IFACI met à disposition un grand nombre d'informations sur les normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS), elle organise une formation qui porte sur les impacts et conséquence de ces normes. L'IFACI propose enfin deux certificats de l'IIA sur le domaine de l'ESG.

CIAT-IFACI : un partenariat ancien et rapproché



Philippe MOCQUARD
Délégué général de l'IFACI

continuez page 10

Quels sont les principaux enjeux ou les actualités sur lesquels votre président, votre conseil d'administration et vous-même allez-vous investir en 2024 ?

Concernant l'IA, l'IFACI propose depuis quelques années un certain nombre d'activités destinées à l'ensemble des auditeurs, contrôleurs internes et risques managers pour permettre une meilleure approche et prise en compte de ces sujets dans leurs travaux.

Le contexte évoluant très vite, l'IFACI va proposer prochainement une série de webinars portant sur ChatGPT. Il travaille également sur un projet de ChatGPT privé qui permettra d'apporter des réponses qualifiées pour les professionnels du risque. L'objectif est de pouvoir démystifier cet outil, qui est au cœur de débats et dont les performances peuvent apporter à nos métiers.

Un autre sujet toujours important pour l'IFACI est l'adaptation de l'offre, à la fois sur le contenu et les modalités de service de service rendus au regard des besoins des professionnels. L'IFACI travaille à l'adaptation permanente des services rendus aux attentes de ses adhérents.

CIAT-IFACI : un partenariat ancien et rapproché



Philippe MOCQUARD
Délégué général de l'IFACI

Atelier « Risques comptables et financiers »



Anne-Fabienne MALET
Directrice de projet contrôle interne
Ville et Eurométropole de Strasbourg



Sylvie LUCAS-COMTE
Coordinatrice processus et analyse
des risques
Département de la Savoie

Pourquoi avez-vous choisi de consacrer un atelier des journées annuelles de la CIAT, au répertoire commun des risques et plus particulièrement aux risques financiers ?

Nous avons débuté en 2022 les travaux pour formaliser un répertoire commun des risques.

Cet outil dynamique est construit par un groupe d'experts des risques et recensera à terme, par processus et par thématique, les principaux risques que pourrait rencontrer une collectivité territoriale. Il se veut non exhaustif et s'adresse à des collègues souhaitant démarrer une cartographie des risques ou approfondir une cartographie existante.

La thématique des risques comptables et financiers est celle sur laquelle nous avons le plus avancé. Une 1ère version est déjà consultable pour les adhérents de la CIAT dans le répertoire disponible sur le site internet www.laciат.com. Un travail est en cours pour enrichir l'analyse de ces risques en intégrant les causes, les conséquences et les mesures de maîtrise à mettre en œuvre.

Quels sont les objectifs que vous visez pour cet atelier ? Pouvez-vous nous donner un aperçu des points clés que vous allez aborder et pourquoi ils sont importants ?

Lors de cet atelier, il sera proposé aux participants, après un rapide rappel méthodologique, de travailler concrètement sur 4 à 5 risques financiers. Les participants seront amenés à identifier les causes et les conséquences de ces risques et les moyens de maîtrise.

Ces éléments sont essentiels pour l'analyse des risques. Ils pourront servir de base de travail pour les managers des risques, contrôleurs internes ou auditeurs dans leurs différents travaux, ils seront ensuite relus et harmonisés pour être intégrés dans le « répertoire commun des risques ».

continuez page 12

Atelier « Risques comptables et financiers »



Anne-Fabienne MALET
Directrice de projet contrôle interne
Ville et Eurométropole de Strasbourg



Sylvie LUCAS-COMTE
Coordinatrice processus et analyse
des risques
Département de la Savoie

Comment comptez-vous animer cet atelier ?

L'atelier sera animé par plusieurs membres du sous-groupe qui œuvrent depuis début 2023 sur une version actualisée des risques comptables et financiers du répertoire des risques.

Nous attendons une participation active des inscrits à l'atelier afin que les travaux d'analyse des risques comptables et financiers soient enrichis avant mise à disposition officielle aux membres de la CIAT.

La construction de ce répertoire commun des risques se veut très participative, chacun pourra apporter un éclairage sur les risques soumis au groupe. Les animateurs seront en appui pour faciliter l'identification des causes et conséquences des risques choisis et inciter à réfléchir aux moyens de maîtrise, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience des collectivités d'où proviennent les participants.

L'animation sera dynamique avec des échanges entre participants, des post-it à coller et de la bonne humeur !

Cet atelier s'adresse-t-il à un public débutant ou expert ?

Cet atelier s'adresse prioritairement à un public ayant une bonne maîtrise des questions budgétaires, comptables ou financières. Une connaissance de l'approche par les risques serait appréciée mais n'est pas indispensable.

L'atelier s'adresse également à des personnes qui souhaitent démarrer une cartographie des risques, afin de « leur mettre le pied à l'étrier ».

C'est une opportunité de rencontrer des collègues œuvrant sur la même thématique, d'échanger avec eux sur les pratiques existantes et réfléchir à des pistes d'amélioration.

Les éléments récoltés permettront d'enrichir le répertoire commun des risques, en prenant en compte les points de vue d'experts des risques mais aussi de professionnels issus de collectivités de toute taille, de tout type et de différents niveaux de maturité sur les risques.

Il convient de garder à l'esprit que le répertoire des risques doit avant tout être lisible, facile d'accès et compréhensible pour tous.

Pourquoi avez-vous choisi de consacrer un atelier des journées annuelles de la CIAT, à la prévention, au traitement et à l'audit des risques liés aux systèmes d'information ?

L'actualité en témoigne régulièrement, un des principaux risques des collectivités, quelle que soit leur taille, est celui d'une cyberattaque qui paralyse voire détruit leur système d'information. Lors des précédentes Journées annuelles de la CIAT à Saint-Lô en janvier 2023, nous avons présenté nos travaux sur l'audit des systèmes d'information dans les collectivités territoriales.

Tout en restant dans la continuité de nos travaux, nous aborderons cette fois-ci la thématique des cyberattaques dans les collectivités territoriales, thématique au cœur de l'actualité et des préoccupations des collectivités. Selon l'Agence Nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), les collectivités territoriales sont au second rang des cibles visées. Elles sont donc incitées à renforcer leurs dispositifs de maîtrise des risques.

Quels sont les objectifs que vous visez pour cet atelier ?

Eu égard aux expériences des collectivités ayant fait l'objet de cyberattaques, il s'agira lors de l'atelier d'identifier des pratiques ayant permis de réellement faire une différence pendant ou après une attaque notamment les aspects moins techniques que les membres de la CIAT sont davantage susceptibles de traiter.

Face à la multiplicité des sources documentaires (ANSSI, associations d'élus, groupe professionnels, autorité judiciaire...), le groupe de travail cherchera ensuite à présenter quelques référentiels et documents susceptibles de guider les collectivités vers une meilleure protection et capacité de reprise de leurs systèmes d'information en fonction de leurs moyens et leur maturité sur le sujet.

Atelier « Audit des SI - Prévention, traitement et audit des risques liés aux systèmes d'information »



Hyrène BOTINEAU
Contrôleuse de gestion et auditrice
Département de la Mayenne



David GAUDRY
Inspecteur
Région Auvergne Rhône-Alpes

continuez page 13

Comment comptez-vous animer cet atelier ?

L'atelier sera animé par plusieurs pilotes et fera intervenir des témoins de collectivités ayant subi des cyberattaques. Il s'agira d'un atelier d'échanges avec une présentation de quelques référentiels et documents susceptibles de guider les collectivités. Chaque participant de cet atelier sera libre de partager son expérience et de poser des questions.

A la suite de cet atelier, les intervenants proposeront une synthèse des retours d'expériences et une compilation des travaux de l'atelier.

Cet atelier s'adresse-t-il à un public débutant ou expert ?

L'atelier s'adressera à tous les participants, quel que soit leur niveau de pratiques, pour leur apporter les premiers réflexes à adopter lors d'une cyberattaque.

Atelier « Audit des SI - Prévention, traitement et audit des risques liés aux systèmes d'information »



Hyrène BOTINEAU
Contrôleuse de gestion et auditrice
Département de la Mayenne



David GAUDRY
Inspecteur
Région Auvergne Rhône-Alpes

#

“LES NOUVELLES DE LA CIAT”

UNE PUBLICATION DE LA CONFÉRENCE DES INSPECTEURS ET AUDITEURS TERRITORIAUX - CIAT
TOUTE REPRODUCTION OU REPRÉSENTATION INTÉGRALE OU PARTIELLE
FAITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'AUTEUR, DES ÉDITEURS OU DE LEURS
AYANTS DROIT OU AYANTS CAUSE
EST ILLICITE.

SIÈGE SOCIAL :
CIAT
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
ESPLANADE JEAN MOULIN
93006 BOBIGNY CEDEX
CIATONZE@GMAIL.COM